

L Le Loup est un élément de notre biodiversité, il appartient à notre patrimoine biologique naturel autant que culturel. C'est une espèce protégée par la loi, au niveau européen et national, parce qu'il a failli disparaître et parce qu'une volonté majoritaire de nos concitoyens aspire à préserver cet animal fascinant... Et, pour les grands équilibres écologiques comme pour l'équilibre psychique de notre société humaine, c'est tant mieux.

Le loup est un animal qui accompagne l'homme depuis la nuit des temps et qui est ancré dans l'inconscient collectif de tous les peuples de l'hémisphère nord. Personnage incontournable de notre littérature enfantine, il devient pour l'homme adulte objet de crainte ou de fascination...

Mais il est là toujours dans les têtes...

Et, après quelques courtes décennies d'absence de nos paysages ruraux, il réapparaît dans nos campagnes.

Faut-il accepter son retour ou le chasser ?

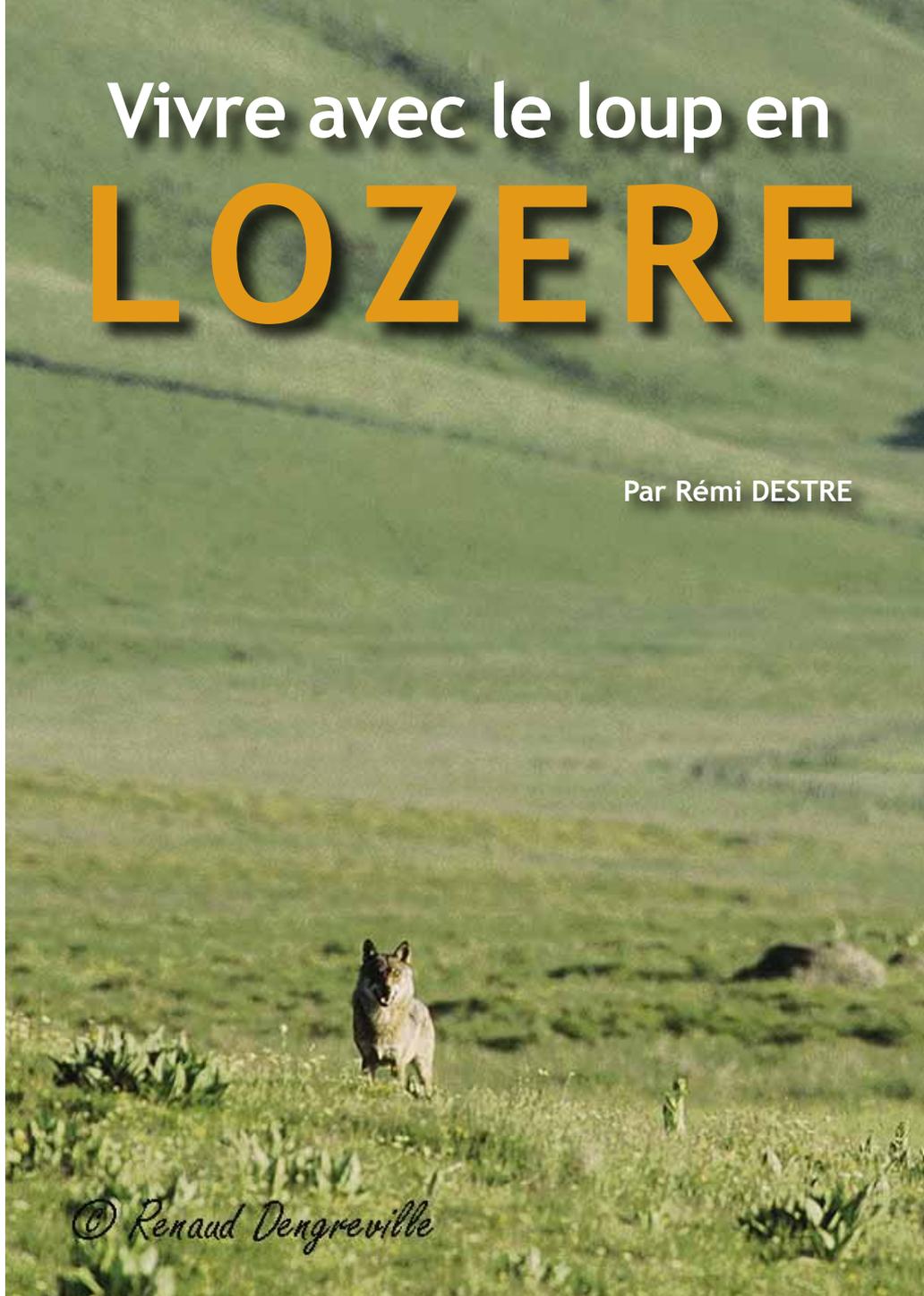
Revenu spontanément dans les Alpes du Sud au début des années 1990, le loup poursuit son expansion à travers le pays et reconquiert lentement une partie du territoire d'où il a été éradiqué il n'y a pas si longtemps. D'abord, parce que ce prédateur (de 25 à 35 kg) trouve un garde-manger naturel conséquent en faune sauvage... Depuis la loi de 1976 sur la Protection de la Nature et la mise en place de plans de chasse efficaces dans tous les départements, les populations d'ongulés sauvages, bovidés (chamois, bouquetins et moufflons), cervidés (cerfs et chevreuils) et sangliers se sont considérablement développées. Pour l'illustrer, en Lozère, le plan de chasse du chevreuil est passé de quelques individus en 1980 à plus de 3 000 en 2015 et le cerf, après sa réintroduction réussie en Margeride et dans le Parc national des Cévennes, ne se chasse que depuis 1981 et ce sont entre 800 et 1 000 individus qui sont aujourd'hui prélevés annuellement. Un garde-manger bien rempli, accompagné de toute une petite faune comme les lièvres mais surtout des rongeurs comme les campagnols.

Le loup ne met pourtant en péril aucune de ces populations d'animaux sauvages parce qu'il a un régime éclectique et s'adapte aux ressources de son environnement.

Le loup joue ainsi ce rôle bénéfique de tout prédateur en favorisant la régulation de ses espèces proies avec notamment l'éclatement des noyaux de populations d'ongulés. Sa présence évite les concentrations et les

Vivre avec le loup en **LOZERE**

Par Rémi DESTRE





Le loup. Ah ! que voilà un bouc émissaire tout trouvé qui tombe à point nommé.

© Philippe Baffie

transmissions de maladie, les animaux les plus faibles ou malformés étant chassés et consommés en priorité. Le loup participe ainsi directement à la santé de la faune sauvage.

Et en maintenant un état de veille permanent chez ses proies, il diminue la pression d'abrutissement favorisant en cela la régénération forestière mais aussi la production fourragère là où la présence en surnombre d'ongulés sauvages (mouflons ou cervidés) affecte la production de certaines parcelles en herbes ou en céréales.

Le loup et le berger

Bien sûr, parmi ses proies, il y a l'éternel agneau et sa mère la brebis. Des proies faciles, à l'évidence, si les troupeaux ne sont pas protégés ou gardés.

C'est pourquoi depuis 8 000 ans, l'homme-éleveur s'est adapté en sélectionnant ses races ovines et en même temps une grande variété de chiens de protection, selon la diversité de ses cultures ici ou là sur la planète. Chien de protection et berger sont restés pendant des millénaires les atouts de la réussite de l'élevage ovin.

Mais depuis l'après-guerre, avec la volonté louable d'élever le niveau de vie des paysans, pour l'ajuster à celui d'une population à nourrir de plus en plus citadine, mais aussi entraîné dans le sillage funeste des grands marchés mondiaux, l'éleveur a été contraint, pour des raisons purement économiques, d'intensifier ses pratiques et d'abandonner, ou de moins utiliser, les vastes « parcours » façonnés par des siècles d'agro-pastoralisme et qui constituent encore aujourd'hui le paysage ouvert emblématique de nos grands causses.

En même temps, on éliminait tout intrus sauvage dans cette nature domptée et... le loup s'est éclipsé. En quelques décennies de révolution de l'élevage, on est passé d'une conduite extensive dans laquelle le berger, accompagné de ses chiens, surveillait le troupeau... à la « clôture à mailles » juste limitée à la faible puissance physique d'une brebis. La brebis put ainsi paître en paix dans son nouveau décor aseptisé. Un progrès ? Oui, si la vie de l'éleveur en était devenue plus confortable avec la garantie d'un avenir meilleur. Mais, favorisée par les énergies fossiles bon marché permettant le transport sur de longues distances, l'économie s'est mondialisée et avec elle la concurrence des

produits en provenance de régions du monde où les coûts de production sont moindres que chez nous. La révolution alimentaire, en lien avec nos meilleures connaissances sur les relations entre santé et aliments, a changé aussi le profil du consommateur devenu plus prudent devant les produits trop riches en graisse. Un contexte global qui ne peut qu'affecter la bonne santé des exploitations productrices de viande ou de lait et dans lequel, patatras... celui qu'on n'attendait plus vient remettre ses grosses pattes : le loup. Ah ! que voilà un bouc émissaire tout trouvé qui tombe à point nommé.

Quelles-sont les pertes ?

Mais relativisons l'impact actuel du prédateur : en Lozère, le cheptel ovin est de l'ordre de 180 000 têtes dont 135 000 brebis mères (RGA2010). Avec une perte naturelle, inhérente à tous les élevages, de 5 % du cheptel, on peut estimer à 9 000 le nombre de brebis qui meurent annuellement pour diverses raisons : météorisation, piqûres d'animaux venimeux, entérotoxémies* et autres pathologies ou accidents.

Le suivi des attaques de prédateurs,



explorées à la loupe par nos services administratifs, montre que l'impact dû aux chiens divagants, chiens errants ou loup représente pour l'année 2015, et à ce jour (7 septembre), 71 brebis tuées et 52 blessées (chiffres officiels), un bilan brut auquel il faut raisonnablement ajouter des pertes de production dues au stress éprouvé par les animaux. On peut relativiser la centaine de brebis perdues, et déclarées, à cause des grands canidés, dont le loup, contre les 9000 autres pertes considérées comme supportables car résultant d'une conduite normale d'élevage. On peut comprendre, bien entendu, que cette statistique générale ne soit pas relativisée avec le même détachement par l'éleveur directement concerné.

Mais au fait, combien de loups ?

Ces mêmes services administratifs, aidés par tout un réseau de correspondants très présents sur le terrain, dont les associations de protection de la nature et les chasseurs, et sur la base des déclarations des éleveurs, donnent la fourchette de 5 à 10 loups pour tout le département de la Lozère. Précisons qu'à ce jour aucun couple cantonné ni aucune reproduction ne sont formellement établis ; seuls sont présents en Lozère des individus solitaires, ou des groupes de deux ou trois précolonisateurs.

Si on veut raisonnablement évaluer la situation, le loup n'est pour l'instant qu'un bien piètre « troubleur de jeu »...

Aucun couple cantonné ni aucune reproduction ne sont formellement établis ; seuls sont présents en Lozère des individus solitaires, ou des groupes de deux ou trois précolonisateurs.

Oui, mais après ? La crainte est bien sûr de voir se développer une population lupine sur laquelle nous n'aurions plus la maîtrise. Mais a-t-on vraiment des raisons de s'inquiéter en France quand on voit la promptitude avec laquelle on peut déroger à la loi qui protège cet animal ? Les préfets peuvent accorder, depuis les arrêtés ministériels de juin 2015, le droit de tuer n'importe quel loup qui dérange ici ou là. Notre ministre de l'écologie crée de véritables brigades anti-loup et ce même gouvernement veut demander le déclassement du statut européen d'espèce protégée de cet animal.

Encore une fois, le loup a sûrement plus à craindre de l'homme que l'inverse !

Et en ce début du XXI^e siècle, où les enjeux liés à la perte de biodiversité s'ajoutent inextricablement à d'autres menaces pour l'humanité qui résultent toutes d'un modèle de développement économique insoutenable sur le long terme, la volonté de conserver le loup semble s'affirmer de plus en plus dans notre société comme un symbole. Mais accepter la présence du loup, ne serait-ce même qu'une poignée d'individus, imposera nécessairement aux éleveurs d'animaux domestiques, qui restent des proies potentielles du prédateur, de protéger leurs troupeaux. Et si l'on n'accepte pas de céder un tant soit peu une part infime de son élevage au loup, il n'y a pas d'autre alternative que protéger les troupeaux ou éliminer le prédateur.

Comme on voit que, dans le contexte de nos sociétés « modernes », il y a bien plus de raisons d'accepter la présence du loup que de l'éliminer, et il est vraisemblable que la tendance en faveur du loup s'amplifiera. Il est donc impératif que la profession agricole et les éleveurs ovins en acceptent l'idée et oeuvrent au plus vite à mettre en place les moyens de protection nécessaires afin d'assurer une intégrité acceptable de leur élevage, technique et financière. On comprend bien sûr que, dans le monde



© Jeff Guittard

économique actuel, ce soit pour eux une option insurmontable voire insupportable au premier abord. Et on ne peut ignorer leur désarroi devant cette contrainte supplémentaire mais la quiétude des exploitations ne sera garantie qu'à cette condition. Chaque département, en fonction de ses spécificités d'élevage, doit adapter ses nouvelles dispositions de protection, et les mesures à mettre en place pour les types de conduites pratiquées en Lozère ne paraissent pas devoir être les plus compliquées et les plus insurmontables. Des aides, financières et matérielles, sont nécessaires mais déjà prévues. Les dispositifs réglementaires pour éliminer tout individu récalcitrant existent déjà.

Alors que nous reste-t-il encore à attendre pour agir ? Une volonté sans faille, de la part de tous les intervenants, d'accepter de faire cohabiter le loup et l'agneau ! Un défi dans ce monde moderne qui s'éloigne malheureusement trop vite des réalités concrètes et objectives de notre Terre à tous.

La Lozère, laboratoire d'agro-écologie ?

La Lozère, avec ses 5000 km² de surface, est le département le moins peuplé de France (76 000 habitants et 15 habitants/ km²). Il

est aussi doté d'un parc national et bientôt de deux parcs naturels régionaux. Ce territoire ne pourrait-il pas être une terre expérimentale, un véritable laboratoire d'agro-écologie grandeur nature pour tenter cette réhabilitation du loup, en mettant tous les moyens en oeuvre pour une cohabitation pacifique réussie entre l'animal sauvage et l'élevage ? Et cette philosophie ne peut-elle pas être étendue à tout notre environnement, à toutes les espèces animales et végétales qui le composent, sources inestimables de biens, de services, de produits et... de bien-être ? Avec les retombées garanties d'un écotourisme qui déjà réussit fort bien sur le département.

Un vrai pari pour l'avenir...

Nous sommes tous des protecteurs de la Nature - qui, de sensé, ne pourrait pas l'être ? Si on ne réussit pas ce pari dans notre pays, l'avenir de toutes les grandes espèces sur la planète nous paraîtra alors bien compromis et la forte érosion de la biodiversité ne préfigure rien de bon pour l'avenir de notre propre espèce. Mais si on le réussit, l'espoir d'une humanité réconciliée avec les éléments vivants de notre planète contribuera peut-être à redonner un élan d'optimisme aux générations qui nous suivent...

Canis lupus est un animal intelligent. Espérons que l'on saura trouver les solutions d'une coexistence au moins à la hauteur de son intelligence ! Il y va de l'intérêt de tous. 🐾

Rémi Destre, docteur en écologie, professeur d'agro-écologie en lycée agricole et Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole. Rémi est également président de l'ALEPE, Association lozérienne pour l'étude et la protection de l'environnement. L'ALEPE est partenaire de FERUS et membre de la coordination CAP-Loup.

Article publié dans la Lozère Nouvelle du 18 septembre 2015.

* Entérotaxémie : maladie des ruminants et des porcs provoquée par l'absorption, au niveau de la muqueuse intestinale, de toxines élaborées par des bactéries. Son évolution est foudroyante. (NDLR)

Légende des photos :

P. 14 : loup sur l'Aubrac, 2013 © Renaud d'Engreville

P.14 : le Causse Méjean © Rémi Destre

P.15 : loup en Lozère, 2014 © Philippe Baffie

P.16 : loup sur l'Aubrac, 2013 © Jeff Guittard

P.17 : loup sur l'Aubrac, 2014 © Jeff Guittard

P.17 : l'Aubrac © Rémi Destre